
Renvoi aux comités de Législation, de Salut public et des Finances de l'adresse de la société de Lucheux (Somme), lors de la séance du 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de Législation, de Salut public et des Finances de l'adresse de la société de Lucheux (Somme), lors de la séance du 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 306;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17066_t1_0306_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (32).

26

La société populaire de Luchaux [Somme] demande que la Convention s'occupe de la classification des lois et du code civil, du maximum, des domaines, de la liberté de la presse, de l'exclusion des prêtres et des ex-nobles, de l'extension des mandats d'arrêt, de l'arrestation des gens suspects et de la question intentionnelle.

Renvoyé aux comités de Législation, de Salut public et des Finances, réunis (33).

27

La garde nationale de Landau, département du Bas-Rhin, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à l'affermissement de la République, la félicite d'avoir terrassé le moderne Cromwell et ses complices.

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

[La garde nationale de Landau à la Convention nationale, du 14 fructidor an II] (35)

Citoyens représentans!

La garde nationale non soldée de la commune de Landau, a appris avec horreur les projets infernales que tramait le tyran Robespierre et ses dignes satellites, pour anéantir notre liberté et la représentation nationale, notre point d'appui, et pour nous donner de nouveaux fers. Mais nous avons en même temps appris avec la plus grande satisfaction et joie, avec quelle constance et énergie vous nous avez conservé une liberté, qui seule fait tout notre bonheur, et avec quelle fermeté vous avez livré ces traitres sous le glaive de la loi, pour en recevoir la juste punition. Oui, citoyens représentans, c'est votre vigilance et votre amour pour la patrie, qui a sauvé la République de sa perte dont elle a été menacée, et notre constitution du danger d'une destruction totale. Nous vous en félicitons de tout notre cœur, et vous prions de rester à votre poste jusqu'à l'entière affermissement de notre république; et jusqu'à ce qu'elle n'aura plus rien à craindre, ni de ses ennemis en dehors, ni de ceux en dedans, qui, sans contredire, sont les plus dangereux. Ne croyez cependant pas, citoyens représentans,

(32) P.-V., XLVI, 283. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(33) P.-V., XLVI, 283.

(34) P.-V., XLVI, 283. *Bull.*, 15 vend.

(35) C 322, pl. 1351, p. 17.

qu'avec les têtes du tyran et de ses conjurés, tous les conspirateurs soient également rentrés dans le néant; il s'en trouvera certainement encore beaucoup autour de vous, qui, sous le masque du patriotisme, n'attendent qu'un moment favorable pour tenter un autre coup de leurs dessins exécrables. Il n'y a pas non plus à douter que cette race impie soit dispersée dans toute la République: car toutes les persécutions des patriotes emprisonnés sans motifs ni causes véridiques d'un crime, ainsi que toutes les réquisitions vexatoires, ne peuvent être que leur oeuvre, et ne tendaient à rien moins, qu'à dégouter le bon citoyen d'une constitution, qui leur était entièrement contraire à leurs dessins. C'est surtout aux départements de la République, que nous vous prions, d'y porter tous vos soins et toute votre attention, pour découvrir la manie de tous ces scélérats, où éloignés du centre de notre réunion, ils trouvent plus de facilité de jouer leur rôle et sont aussi plus enhardis; mais nous nous persuadons qu'ils n'échapperont pas à votre oeil vigilante.

Depuis la dernière révolution, les choses ont déjà pris une toute autre face, et nous en ressentons déjà les effets salutaires qu'ont produit les décrets émanés depuis de votre sagesse. La justice est à l'ordre du jour: elle protégera l'innocent et le bon citoyen, et le glaive de la loi, exterminera tous les traitres, qui regrettes les rois et demandent un maître. Redoublés vos soins et veillés jusqu'à la fin, sur le sort de la République, et sur la conservation de notre liberté, et la nation entière bénira vos travaux pénibles, et vous criera de vive voix, nos dignes représentans n'ont jamais cessés de bien mériter de la Patrie.

Salut et fraternité.

GROSS, *commandant provisoire du bataillon, et treize autres signatures.*

28

Le citoyen Trouvé, l'un des rédacteurs du *Moniteur*, envoie à la Convention une Ode où il a célébré la liberté du territoire de la République.

Mention honorable de l'envoi, et renvoi au comité d'Instruction publique (36).

29

Le conseil général de la commune de Joinville, département de la Haute-Marne, demande un nouveau mode d'instruction publique, et adhère aux représentations des sections de Paris.

(36) P.-V., XLVI, 283. *Moniteur*, XXII, 167; *Bull.*, 17 vend. (suppl.).